



MAIRIE DE TOULON

Délibération prise conformément à l'ordre du jour

Affichée le 26 Janvier 2024

Transmise au contrôle de légalité le : 26 Janvier 2024

ID Télétransmission : 083-218301372-20240126-lmc1313039-DE-1-1

Date AR Télétransmission : 26/01/2024

DELIBERATION

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2024

N° 2024/11/S

Objet : Autorisation à Monsieur Robert CAVANNA de signer la convention GAZ 2025 avec l'Union des Groupements d'Achats Publics

Les membres du Conseil municipal de la Ville de TOULON, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans les lieux accoutumés de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Josée MASSI

Conseillers Municipaux en exercice :	59	Présents :	52
		Absent(s) :	0
		Excusé(s) :	0
Quorum nécessaire :	30	Procuration(s) :	7

Madame Josée MASSI - Maire - PRESENT

ADJOINTS PRESENTS :

Monsieur Robert CAVANNA, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Magali TURBATTE, Monsieur Laurent JEROME, Madame Virginie PIN, Monsieur Patrice CAZAUX, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Pascale JANVIER, Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Laurent BONNET, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christophe MORENO, Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Martine BERARD, Monsieur Erick MASCARO, Madame Marcelle GHERARDI, Monsieur Guy LE BERRE, Madame Caroline DEPALLENS,

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Monsieur Guy RAYNAUD, Monsieur Léopold TROUILLAS, Madame Katia BIZAT, Monsieur Jean-Charles BROCHOT, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Anaïs DIR, Madame Karima DRIDI, Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Emilien LEONI, Madame Clémence MOUNIER, Monsieur Alain DHO, Monsieur Denis GUTIERREZ, Monsieur Albert TANGUY, Madame Corinne JOUVE, Madame Manon FORTIAS, Monsieur Pierre PARDIGON, Monsieur Romain PELISSOU, Monsieur Benoît PELLETIER, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Sonia MOUSSAOUI, Monsieur Thierry CAMPUS, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur André DE UBEDA, Monsieur Pierre-Jacques DEPALLENS, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Nicolas KOUTSEFF, Monsieur Yannick CHENEVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Josy CHAMBON donne pouvoir à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, Madame Jade VALLIORGUES donne pouvoir à Madame Geneviève LEVY, Monsieur Pierre BONNEFOY donne pouvoir à Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Brigitte GENETELLI donne pouvoir à Madame Manon FORTIAS, Madame Amandine LAYEC donne pouvoir à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Madame Marisa DIAZ donne pouvoir à Madame Clémence MOUNIER, Madame Magali BRUNEL donne pouvoir à Monsieur Philippe LEROY

Afin d'accompagner les personnes publiques ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie (du fait de la fin des Tarifs Réglementés de Vente), l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie.

Par délibération du 23 octobre 2020, la Commune de Toulon a adhéré aux conventions avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé(s) par le fondement d'accords-cadres.

Le contrat arrivant à son terme et afin d'en assurer la continuité, l'UGAP met tout en œuvre pour assurer la pérennité de ses dispositifs à l'échéance en relançant une nouvelle campagne intitulée « GAZ 2025 ».

Il est proposé d'adhérer à cette convention qui a pour objet la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et services associés à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 janvier 2024,

Oùï l'exposé de Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire : MARCHES PUBLICS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-801 du 30 juillet 1985 modifié, et notamment ses articles les articles 1^{er}, 17 et 25,

Vu l'article L2113-2 du Code de la Commande Publique prévoyant qu'une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, lune au moins des activités d'achat centralisées pour l'acquisition de fournitures ou de services et pour la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services,

Vu l'article L2113-4 du Code de la Commande Publique prévoyant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées,

Vu la délibération n°2020/187/S du 23 octobre 2020 relative à la signature d'une convention GAZ 6 en vue de la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé(s) sur le fondement d'accord-cadres à conclure par l'UGAP,

Vu le projet de convention annexée,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 janvier 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'exposé qui précède,

- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant de l'Acheteur de la Ville de Toulon, à signer la convention d'adhésion « GAZ 2025 » avec l'Union des groupements d'achats Publics,

- de dire que les dépenses sont prévues au chapitre 011, fonction multi compte 60613 du Budget 2024,

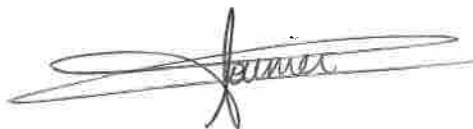
- d'autoriser Monsieur Robert CAVANNA, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur de la Ville de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est **adoptée à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

SIGNE : Josée MASSI, Maire

SIGNE : Clémence MOUNIER, secrétaire de séance

CERTIFIE CONFORME
Maire de Toulon



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation à Monsieur Robert CAVANNA de signer la convention GAZ 2025 avec l'Union des Groupements d'Achats Publics

Date de transmission de l'acte : 26/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 26/01/2024

Numéro de l'acte : lmc1313039 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240126-lmc1313039-DE

Date de décision : 26/01/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics